

OFFRE DE SERVICES CONTRACTUELS APPRENTISSAGE "CHECKLIST EMPLOYEUR"

BTP CFA Pays de la Loire propose de vous accompagner tout au long de la mise en place de vos contrats d'apprentissage : recrutement de l'apprenti(e), validation du parcours de formation, de sa durée, rédaction du Cerfa contrat d'apprentissage et de la convention de formation, dépôt du contrat auprès de votre OPCO si vous nous donnez mandat (prestation sans frais).

+ d'infos : <https://www.btpcfa-pdl.com/entreprises/offre-de-services-contractuels/>

VOUS TROUVEREZ CI-DESSOUS LES DÉMARCHES SUCCESSIVES À RÉALISER POUR RÉPONDRE AUX OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES LIÉES À UN CONTRAT DE TRAVAIL EN APPRENTISSAGE :

☐ Vérifier l'existence de votre adhésion OPCO, qui est indispensable pour assurer le dépôt du contrat, son enregistrement et son financement (ex : Constructys, OPCO 2i, Opcommerce etc.). Si votre entreprise n'est pas reconnue, faire une demande d'adhésion volontaire auprès de votre OPCO.

☐ Lorsqu'un contrat est envisagé avec un candidat, compléter et nous adresser la fiche entreprise de préinscription, disponible sur notre site internet <https://www.btpcfa-pdl.com/pre-inscription/>

Nota : ce document intègre désormais directement le choix de nous confier le mandat de rédaction et de dépôt du contrat d'apprentissage.

BTP CFA Pays de la Loire fait une synthèse des éléments utiles pour le contrat d'apprentissage et vous envoie un récapitulatif pour relecture et/ou correction avant édition du Cerfa définitif.

☐ Si besoin, corriger le projet de contrat envoyé par mail (votre relecture est essentielle à ce stade : vérifiez dates du contrat, SIRET de votre entreprise, rémunération* avec ou sans SMC etc.).

BTP CFA Pays de la Loire édite le Cerfa définitif ainsi que la convention de formation et vous adresse un lien pour signature.

☐ Procéder à la signature numérique du contrat Cerfa et de la convention de Formation (+ aménagement durée, si besoin)

À réception de vos signatures, BTP CFA Pays de la Loire dépose le contrat d'apprentissage et la convention de formation auprès de votre OPCO. Vous recevrez directement votre accord de financement par votre OPCO. En cas de demande complémentaire sur le dossier au moment de son instruction, BTP CFA continue sa prestation et fait les modifications nécessaires.

*Avec l'aide de votre Organisation Professionnelle (CAPEB – FFB etc.) – RH – comptable

CE QU'IL VOUS RESTE À FAIRE ENSUITE (LISTE NON EXHAUSTIVE)

☐ Compléter la DPAE (déclaration préalable à l'embauche)

<https://www.urssaf.fr/accueil/employeur/embaucher-gerer-salaries/embaucher/declaration-prealable-embauche.html>

☐ Une fois votre dossier OPCO accepté, vous recevrez un mail de l'ASP pour activer votre compte SYLAé et renseigner votre RIB et ainsi bénéficier de vos aides. Attention, RIB à déposer pour chaque contrat !

<https://www.asp-public.fr/sylae-portal-employeurs-pour-les-contrats-aides>

☐ Faire la DSN (bulletin de salaire)

<https://www.urssaf.fr/accueil/employeur/gerer-entreprise/declaration-sociale-nominative.html>

☐ Prévoir la visite médicale, affiliation mutuelle, prévoyance, caisse de congés si besoin

☐ Si nécessaire, réaliser la déclaration de dérogation visant les travaux interdits aux mineurs

<https://pays-de-la-loire.dreets.gouv.fr/Jeunes-en-formation-une-declaration-de-derogation-a-telecharger>

Pour les entreprises souhaitant rédiger et déposer le contrat d'apprentissage via l'organisme de leur choix ou par elles-mêmes, BTP CFA Pays de la Loire adresse le récapitulatif des éléments relatifs à la formation pour permettre la rédaction du Cerfa. Lors de la signature du Cerfa, une convention de formation est adressée à l'entreprise pour signature. L'entreprise se charge du dépôt du contrat d'apprentissage auprès de son OPCO dans un délai maximal de 5 jours après la date d'exécution. Elle envoie également à BTP CFA Pays de la Loire les exemplaires signés du Cerfa et de la convention.

(V1- mise à jour 16/12/24)

BTP CFA PAYS DE LA LOIRE

9 rue Marcel Sembat
44100 NANTES

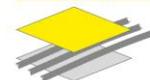
☎ 02 28 44 97 79

✉ contact@btpcfa-pdl.com

n°SIRET : 786 055 293 00033

APE : 8532Z

www.btpcfa-pdl.com



**BTP CFA
PAYS DE LA LOIRE**

Association régionale des CFA du BTP des Pays de la Loire

Association Loi 1901. Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 52 44 06690 44 auprès du Préfet de la Région des Pays de la Loire. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

BTP CFA LOIRE-ATLANTIQUE

SITE DE SAINT-BREVIN

Parc d'activités de la Guerche
TI Chemin des Potences
44250 SAINT-BREVIN-LES-PINS
02 40 27 29 68
contact-44sb@btpcfa-pdl.com
www.btpcfa-pdl.com/44sb

SITE DE SAINT-HERBLAIN

27 rue de la Rivaudière BP 60159
44802 SAINT-HERBLAIN CEDEX
02 40 92 17 54
contact-44sh@btpcfa-pdl.com
www.btpcfa-pdl.com/44sh

BTP CFA MAINE-ET-LOIRE

SITE D'ANGERS

1 rue Darwin
49045 ANGERS CEDEX 1
02 41 72 13 40
contact-49@btpcfa-pdl.com
www.btpcfa-pdl.com/49

BTP CFA SARTHE

SITE DU MANS

15 rue du Ribay
72018 LE MANS CEDEX 2
02 43 39 92 92
contact-72@btpcfa-pdl.com
www.btpcfa-pdl.com/72

BTP CFA VENDÉE

SITE DE LA ROCHE SUR YON

23 Rond-point du Coteau BP02
85001 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX
02 51 62 70 70
contact-85@btpcfa-pdl.com
www.btpcfa-pdl.com/85